

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Agogis – Formation professionnelle dans le domaine social, «Berufsverband Fachperson Betreuung Schweiz», CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées, Association Bernoise des établissements médico-sociaux vbb|abems et Vivica Association professionnelle suisse des aides familiales et des aides à domicile ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *responsable d'équipe dans les institutions sociales et médico-sociales*, conformément à l'art. 28, al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

2 août 2006

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.08.2006
Date	
Data	
Seite	6388-6388
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 819

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.